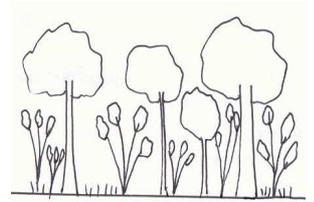


Fiche 2 : Le Taillis sous Futaie (TF) au sens strict



Définition

Peuplement feuillu composé :

- d'un étage inférieur : le taillis qui recouvre les deux tiers de la surface,
- d'un étage supérieur : la futaie ou réserve, composée d'arbres d'âges gradués suivant une norme après coupe (40 à 60 petits bois, 20 à 30 bois moyens et 7 à 15 gros bois) qui recouvre le tiers restant.

La **surface terrière** de la réserve doit rester comprise entre **6 et 12 m²/ha**.

Options sylvicoles

Options sylvicoles possibles	Rotation ou Révolution	Prélèvement (volume ou surface terrière)	Principes de gestion durable
<p>2A - Maintien en taillis sous futaie</p> <p>L'objectif est de produire du bois de chauffage ou d'industrie et du bois d'œuvre. Remarque : il est conseillé de réaliser un inventaire pied à pied avant coupe pour maintenir la norme énoncée ci contre.</p> <p>* Coupe ordinaire de taillis-sous-futaie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner entre 60 et 80 jeunes tiges d'avenir /ha de préférence de franc pied qui assureront le renouvellement de la futaie. - Procéder à la coupe du taillis en maintenant à proximité des tiges d'avenir un gainage de sous-étage. - Procéder à une coupe dans la futaie, prélevant à la fois des arbres murs, dépérissants, tarés, sur des taches de semis ou qui se concurrencent. <p>* Travaux liés à la coupe:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller au bon développement des semis en contrôlant la concurrence des rejets de taillis. - Si les semis ou rejets sont insuffisants pour assurer la pérennité de ce traitement, il est conseillé de procéder à des enrichissements en grands plants de l'essence la mieux adaptée aux conditions climatiques et stationnelles. Il conviendra de limiter ces enrichissements qui nécessitent un suivi régulier et la mise en place de protection contre le gibier. - Réaliser (si nécessaire) des dégagements et des dépressages dans les taches de semis / fourré / gaulis. - Réaliser (si nécessaire) des tailles de formation et élagage des jeunes bois. <p>Quelle qu'en soit la raison, si le traitement en taillis sous futaie n'est pas ou ne peut pas être maintenu, se reporter à la fiche 3.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Révolution du taillis : 20 à 30 ans selon l'essence. • Rotation dans la futaie : 20 à 30 ans. • Il est conseillé de destiner 1/5 de la surface de la parcelle à la régénération. • jusqu'à l'année N+15 <p><i>Remarque : N = année de la coupe ordinaire de taillis-sous-futaie.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taillis : 70 à 90 % du volume selon la densité du taillis et l'essence. • Futaie : prélèvement < 50 % du volume bois d'œuvre sur pied. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de zones semi-ouvertes favorables au grand gibier. • Maintenir la capacité de régénération en veillant à ce que la densité de gibier soit supportable (engrillagement ou augmentation du plan de chasse). • Entretenir les fossés pour favoriser l'installation des peuplements • Traitement favorable à la biodiversité. • Pérennité du couvert (jamais de coupe rase). • Maintenir dans les zones hors du public un arbre à cavité > 40 cm de diamètre par ha ou arbre dépérissant pour favoriser la biodiversité (oiseaux, insectes, champignons). • Maintenir du bois mort au sol.